



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00123

Numéro SIREN : 451 647 903

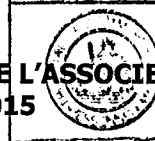
Nom ou dénomination : BRICO DEPOT

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2015 sous le numéro de dépôt 12384

BRICO DEPOT
Société par actions simplifiée au capital de 240 000 000 €
Siège social : 30 et 32 rue de la Tourelle 91310 Longpont sur Orge
451 647 903 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 OCTOBRE 2015



Le : **13 OCT. 2015**

Numéro :

A 12384

Le 5 octobre 2015 à 9 heures 45, au siège social de la société à Longpont sur Orge,

la société KINGFISHER FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 45 323 440 € dont le siège est Zone Industrielle 59175 TEMPLEMARS, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 300 500 766

représentée par Monsieur Alain SOUILLARD, en qualité de co-gérant de la Société Commanditée de Castorama Dubois Investissements-SOCODI, Président de KINGFISHER FRANCE, associé unique de la société BRICO DEPOT, propriétaire de 2 400 000 actions de 100 € composant le capital social de la société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- La démission du Directeur Général
- La nomination d'un nouveau Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Alexandre FALCK de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

L'associé unique remercie Monsieur Alexandre FALCK pour l'engagement, l'enthousiasme et la passion du métier dont il a fait preuve durant ces deux années au sein de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer, en qualité de Directeur Général, Monsieur Alain SOUILLARD, né le 20 septembre 1955 à CHATOU (78), demeurant 9 Cours de la Martinique 33000 BORDEAUX, pour une durée illimitée.

L'associé unique décide que cette nomination prendra effet à compter de ce jour et qu'elle sera exercée à titre gratuit jusqu'à décision contraire.

Monsieur Alain SOUILLARD déclare accepter le mandat de Directeur Général qui vient de lui être conféré. Il affirme n'être atteint d'aucune interdiction ni incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Pour l'associé unique
KINGFISHER FRANCE SAS
Alain Souillard